

FICHE CREEE

2 fiches créées

Nom : **Oder**
Prénoms : **Jean Joseph** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **450**
Classe de mobilisation : **1903 1897**

ÉTAT CIVIL.

Né le **5 juin 1883** à **St Georges d'Espéranche** canton d'**Bayrioux**, département de **l'Isère**, résidant à **St Georges d'Espéranche**, canton d'**Bayrioux**, département de **l'Isère**, profession de **cultivateur maçon** fils de **François Régis** et de **Clion Marie**, domiciliés à **St Georges d'Espéranche**, canton d'**Bayrioux**, département de **l'Isère**
N° **85** de tirage dans le canton d'**Bayrioux**

SIGNALEMENT.

Cheveux **bruns**, sourcils **bruns**, yeux **bleus**, front **ordinaire**, nez **moyen**, bouche **moyenne**, menton **ronde**, visage **ovale**
Taille : 1 m. **69** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). **3**
militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)
Service auxiliaire : cicatrices adhérentes au membre inférieur droit

Compris dans la **6^e** partie de la liste du recrutement cantonal (.....^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Passé dans la **réserve** de l'armée active le **1^{er} Octobre 1907**

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Service auxiliaire
14^e son de P.O.A.
86^e Rég^{te} Lourde
AFFECTATIONS
d'après guerre
14^e son de P.O.A.
SANS AFFECTATION
deqg obligation militaire

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
10 Novembre 1907	La Perpillière	VIENNE
18 Dec 1924	St Georges d'Espéranche	4 ^o RD
29-11-29	St Georges d'Espéranche	RD
	Quartier de Réglaise	

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Rapporté à l'activité par suite de la M^{re} Général Baret Président du Comité 1914. **Retire au titre de la M^{re} Rip. du Rhône 1914**
Maintenu le 2^o 1914. **Retire au titre de la M^{re} Rip. du Rhône 1914**
Retourne au 1^{er} 1914. **Retire au titre de la M^{re} Rip. du Rhône 1914**
Passé au 46^e rég^{te} d'artillerie lourde le 1^{er} 1917
Detaché au titre de la M^{re} Rip. du Rhône à la Perpillière (Art. 6 de la loi du 17 août 1915) du 15 juillet 1916 au 21 mars 1919
Certificat de bonne conduite accordé
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l..... du au
A accompli une 2^e période d'exercices dans l..... du au
Passé dans l'armée territoriale le
Campagne en l'Allemagne du 2-8-1914, au 14-7-16

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
Mis le **22-3-1919** en congé illimité de démobilisation 5^e échelon N° **403**
Retire à la Perpillière (M^{re} Rip. du Rhône) le **14-11-1919**
Passé le **1^{er} Octobre 1924** dans **1897** de mobilisation
père de 3 enfants (Art. 66 de la loi du 1^{er} Avril 1923)
A accompli une période d'exercices dans l..... du au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **15 Octobre 1932**
Libéré du service militaire le
Campagne de l'Allemagne d'Autriche simple du 2 août 1914 au 14 juillet 1916

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1907	1917	1923	1929
			1924	1931

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Register matricule. — 2 - 89 - 1903.